

Conseil municipal du 2 février 2024, 18h30

Procès-verbal

10/02/2024 11:04

Présents : Hervé BUTTARD (Maire) - Jérôme CHARREL, Roger CHARVET, Dominique JANET-MAÎTRE, Francis MENU, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT

Excusé avec procuration donnée : Michel VALETTE, procuration donnée à Évelyne PHILIPPE

Quorum : 5

Votants : 9

Secrétaire de séance : Évelyne PHILIPPE, assistée de Pascaline MENARD, agent de la commune

Ordre du jour :

- 1 – Approbation des PV des derniers conseils municipaux de 2023 et du 13 janvier 2024
- 2 – Validation changement d'adresse SIERSS
- 3 – Délibération annuelle de garantie emprunt AFL
- 4 – Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive
- 5 – Vente de récoltes 2023

1 – Approbation des PV des derniers conseils municipaux de 2023 et du 13 janvier 2024

Approbation de l'ensemble des procès-verbaux, dont celui du 13 janvier 2024

2 – Validation changement d'adresse SIERSS

Les statuts du syndicat intercommunal prévoient que le siège social du SIERSS soit fixé à la mairie des Echelles. Cette disposition est toujours d'actualité, ce qui pose des problèmes administratifs d'adressage des courriers, notamment dans le lien avec un certain nombre de services de l'Etat.

Il est donc proposé de modifier l'article 2 des statuts du SIERSS en procédant à la modification suivante : à la place de « Le siège social du SIERSS est à la mairie des Echelles », il est proposé qu'il soit noté : « Le siège social du SIERSS soit donc au 200 rue Labisco 73360 Les Echelles » .

Il n'y a pas d'autre changement dans les statuts du SIERSS.

Le conseil municipal valide le changement d'adresse du SIERSS et en conséquence, approuve la modification des statuts.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

3 – Délibération annuelle de garantie emprunt AFL

Avant la mise en place d'un prêt AFL (Agence France Locale), la délibération de garantie doit avoir été votée. Il s'agit d'une délibération cadre qui n'engage en rien la collectivité, notamment si celle-ci n'a finalement pas recours à l'emprunt en 2024.

Néanmoins, s'il n'est prévu aucun recours à l'emprunt en 2024, l'opportunité de voter cette délibération de garantie peut être discutée.

Le conseil municipal décide de ne pas voter cette délibération de garantie et se réserve l'opportunité de le faire en cours d'année en cas de besoin.

4 – Renouvellement de la convention d’adhésion au service de médecine préventive

Les employeurs territoriaux doivent disposer d’un service de médecine préventive.

Le CDGFPT73 met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s’établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42 % de la masse salariale.

Il est proposé de signer la convention d’adhésion au service de médecine préventive du CDG73 pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, avec possibilité de résiliation au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d’un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise sa signature.

➤ **Délibération adoptée à l’unanimité des membres présents**

5 – Vente de récoltes 2023

La commune est propriétaire de terrains agricoles qui ont été exploités en 2023 sur une surface de 8,9762 hectares et la récolte de ces terrains est vendue à des exploitants de la commune. Pour l’année 2023, ces terrains ont été exploités par le GAEC des Rousses, pour 7,0108 ha, et par GOUGOUX Philippe pour 1,9654 ha.

Il est proposé de valider le montant de la vente des récoltes pour 2023 sur la base du tarif de 85 €/ha/an (tarif inchangé depuis 2013), soit :

- pour le GAEC des Rousses : 1 191,84 €
- pour GOUGOUX Philippe : 334,12 €

Le conseil municipal valide la vente des récoltes 2023 au tarif de 85 €/ha/an.

➤ **Délibération adoptée à l’unanimité des membres présents**

Questions diverses

⊙ **Transport scolaire**

- ✦ Projet de départ en retraite de l’actuel agent conducteur du bus scolaire en fin d’année 2024
⇒ prochain conseil municipal le vendredi 16 février 2024 consacré à cette thématique

⊙ **Zones d’Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)**

- ✦ Loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) de 2023 : demande aux communes d’identifier sur leurs territoires des ZAEnR
- ✦ Périmètre de la CCCC : le potentiel de développement repose essentiellement sur la pose de panneaux photovoltaïques
- ✦ Méthodologie retenue pour les communes :
 - 1/ évaluer le potentiel de production (Savoie : via le cadastre solaire consultable en ligne)
 - 2/ en lien avec le PNR de Chartreuse et la CCCC, présenter les résultats lors d’une concertation publique
→ vendredi 15 mars 2024, à 19h, salle Notre-Dame à St-Pierre-d’Entremont
 - 3/ délibération de la commune

⊙ **Formation défibrillateur**

- ✦ Samedi 2 mars 2024, de 9h30 à 12h, salle La Grange
- ✦ Communication via le Gringalet déjà parue, SMS et flyers sur panneaux d’affichage à venir

⊙ **Cimetières**

- ✦ Projet d’achat d’un nouveau columbarium (capacité de l’actuel columbarium = 3 emplacements, tous occupés ou réservés)
- ✦ Prochaine réunion sur site en mars, en présence de Mme FAGUET ? (Marbrerie Faguet – Pont-de-Beauvoisin)

- ✦ Travaux de voirie sur la route du cimetière : devis réalisé
- ⊙ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
 - ✦ Retrait de Francis MENU sur ce dossier
- ⊙ **Vote du budget**
 - ✦ Conseil municipal du vendredi 29 mars 2024, à 20h

**Prochain conseil municipal :
vendredi 16 février 2024, 20h**

Le secrétaire de séance
Évelyne PHILIPPE



Le Maire
Hervé BUTTARD



